

Agrément pour la gestion de la salle du cinéma Vox à Kankan

Auteur(s) : Williams Sassine

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Williams Sassine, Agrément pour la gestion de la salle du cinéma Vox à Kankan, 1988/03/12

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4151>

Copier

Description & analyse

Analyse 1988.03.12 Décision N°26 d'Agrément accordé à W. Sassine pour gérer la salle du cinéma Vox à Kankan accordée par le ministère de l'information de la culture et du tourisme. Signé Zaïnoul Abidine Sanoussi.

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 17.15

Collation 2

Présentation

Date 1988/03/12

Mentions légales

- Fiche : Élisabeth Degon, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages2

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 10/09/2025 Dernière modification le 28/10/2025

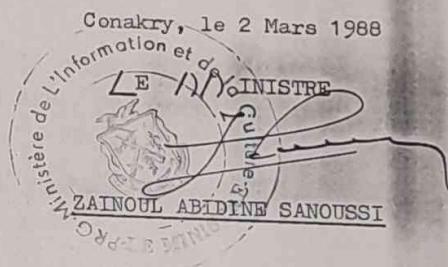
2.

ARTICLE 5/ - Toute violation par l'intéressé d'une quelconque des dispositions de l'Arrêté n°7204/INFOC/CAB/86 du 14/10/86 entraînera l'annulation du présent agrément.

ARTICLE 6/ - La présente Décision, qui prend effet pour compter de la date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MICT 2
ONACIG 2
INTERESSE 1
ARCHIVES 2/7



N° 0.26 /MCTP/CAB/

D E C I S I O N

Vu la Déclaration de prise effective du pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

Vu la Proclamation de la 2ème République

Vu l'Ordonnance n° 009/PRG/84 du 18 Avril 1985, prorogeant les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Décret n° 006/PRG/86 du 19 Mars 1986 portant restructuration du Ministère de l'Information et de la Culture ;

Vu l'Arrêté n° 7.205/INFOC/CAB/86 du 14/10/86 portant réglementation de la profession d'exploitant de salle de cinéma ;

Vu la requête en date du 20 Novembre 1987 et les dossiers fournis par Monsieur SASSINE WILLIAMS de la Préfecture de KANKAN

D E C I D E

Article 1er : Monsieur SASSINE WILLIAMS, BP 95 cinéma Vox KANKAN est agréé pour exercer la profession d'Exploitant de la Salle de Cinéma Vox de KANKAN.

Article 2 : L'Intéressé est tenu de se conformer strictement aux dispositions fixées par l'Arrêté n° 7.205/INFOC/CAB/86 du 14/10/86 réglementant la profession d'Exploitant de salle de Cinéma en République de Guinée.

.../...